

DICRIM : Dossier d'Information

Communal sur les Risques Majeurs

Les risques majeurs sont caractérisés par leur gravité et leur rareté. Néanmoins, il est important pour tous de les connaître afin de mieux s'en protéger. Ce court document est destiné à vous informer des risques encourus sur la commune. Un document plus complet, appelé Document Synthétique Communal (DCS) comportant notamment les cartes des zones concernées, est à votre disposition en Mairie de SAINT ROMAIN EN VIENNOIS. Hors période de crise, vous pouvez vous informer en Mairie ou auprès des sapeurs pompiers de Vaison la Romaine.

En période de crise, veuillez attendre la fin de l'alerte pour consulter les services à votre disposition. En cas de crise avérée, mettez vous à l'écoute de France Bleue Vaucluse (100.4 FM).

Trois risques majeurs ont été recensés sur la commune : l'inondation, les feux de forêts et le risque sismique.

L'INONDATION : une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué par des pluies importantes et durables.

Saint Romain en Viennois est soumis au risque d'inondation de type crue torrentielle (comme à Vaison la Romaine le 22/09/1992) occasionnée par le débordement du Lauzon et de certains vallats (ravin de la Tuilière, ravin de Merdaillon, ravin de l'Homme...). Le lieu-dit Bas Flez a été inondé lors de la crue du 22 septembre 1992 et une maison a été endommagée. Un syndicat intercommunal (le SIABO) entretient le cours d'eau. En cas de risque, la population est prévenue par téléphone ; seule une habitation est concernée. S'il s'avérait nécessaire de procéder à une évacuation, les personnes concernées seraient alertées par le maire. Elles pourraient alors être hébergées dans la salle polyvalente de la commune.

QUE FAIRE ?

Avant :

- Fermer portes, fenêtres et aérations (pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts)
 - Couper le gaz et l'électricité (pour éviter électrocution et explosion)
 - Mettre les produits au sec
 - Amarrer les cuves
 - Faire une réserve d'eau potable
 - Prévoir un poste de radio fonctionnant avec des piles électriques
- Prévoir l'évacuation

Pendant :

- Monter dans les étages avec une réserve d'eau potable, de vivres, radio et lampes de poches à piles avec recharges, vêtements chauds et réserve de médicaments pour les personnes sous traitement

- Ecouter France Bleue Vaucluse (100.4 FM) et respectez les consignes
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités (pensez à vos papiers d'identité et, si possible, fermer le bâtiment)
- Ne pas vous rendre dans la zone inondée

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Ne consommer l'eau du puit ou du forage qu'après en avoir fait vérifier la qualité

LES FEUX DE FORET : *le feu de forêt est un incendie qui a atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis d'une superficie d'au moins un hectare d'un seul tenant. Il est provoqué par une source de chaleur (flamme ou étincelle), a besoin d'oxygène (vent) et d'un combustible (végétation).*

Saint Romain en Viennois est soumis au risque feu de forêt sur les lieux dits Devès, Testu et Vallauris. En 20 ans, 6 ha ont été touchés par le feu sur la commune. L'incendie récent le plus important date de 1976 et a détruit environ 4 ha. Parmi les 150 ha boisés sur la commune, on recense des habitations exposées au risque feu de forêt sans parler des routes qui peuvent être coupées.

Avec l'aide de divers organismes, la commune a pris des dispositions préventives : aménagement de la forêt, débroussaillage, sensibilisation de la population lors de tournées pour la défense de la forêt contre l'incendie.

En cas d'incendie, compte tenu du faible nombre d'habitations concernées, la population serait alertée par téléphone et porte à porte.

QUE FAIRE ?

Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler autour de la maison
- Vérifier l'état des fermetures et la toiture
- Proscrire le stockage de gaz

Pendant :

- Ouvrir le portail de votre terrain
- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Arrosez les abords
- Rentrer dans le bâtiment solide et bien protégé le plus proche
- Ecouter France Bleue Vaucluse (100.4 FM) et respectez les consignes
- Fermer les volets, portes et fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air
- Arrêter la ventilation
- Suivre les instructions des sapeurs pompiers

Après :

- Eteindre les foyers résiduels

LE RISQUE SISMIQUE : un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il se caractérise par son point de départ, sa magnitude, son intensité, la fréquence et la durée des vibrations et la faille provoquée.

La commune est située dans la zone de sismicité 1a, zone de sismicité très faible mais non négligeable. Aucune alerte n'est possible car il est à ce jour impossible de prévoir de manière certaine le moment où surviendra le séisme.

QUE FAIRE ?

Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Privilégier les constructions parasismiques
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

Pendant :

RESTER OU L'ON EST

- Si vous êtes dans un bâtiment, se mettre à l'abri sous une table, un lit... Ne pas fuir afin de se protéger de la chute des objets
- Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et fils électriques, à défaut, se protéger sous un porche
- Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule.

Après :

EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Ecouter France Bleue Vaucluse (100.4 FM) et respecter les consignes des autorités
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre